

CAISSE DES ECOLES  
LE REVEST LES EAUX



## LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil d'administration du 26 Juin 2025

| N°      | Date<br>Délibération | Titre délibération                                                                                                                  | Approuvée<br>/<br>Refusée |
|---------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 09/2025 | 26/06/2025           | Autorisation de signature d'une convention avec le centre de gestion au secteur CNRACL pour une mission d'assistance et de retraite | Approuvée                 |
| 10/2025 | 26/06/2025           | Budget de la caisse des écoles – Décision modificative n°1                                                                          | Approuvée                 |

Fait à Le Revest Les Eaux, le 26/06/2025

LE PRESIDENT  
Ange MUSSO



CAISSE DES ECOLES  
LE REVEST LES EAUX



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DES ECOLES  
SEANCE DU 26 JUIN 2025

| Nombre de membres                     |             |                                     |
|---------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil d'administration | en exercice | qui ont pris part à la délibération |
| 7                                     | 7           | 5                                   |

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 26 JUIN 2025

Le conseil d'administration de la CAISSE DES ECOLES de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Ange MUSSO, Président**

Date de convocation du conseil d'administration : le 17 juin 2025

**Etaient présents** : Monsieur Ange MUSSO – Mme Josiane VERGOS – Mme Nathalie FEVRE – Mme Fanny REBUFFEL – Monsieur Cyril PERLES

**Ont donné procuration** : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Absents** : Madame L'Inspectrice de l'Education Nationale – Madame Florence SELON

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cyril PERLES

**OBJET** : Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de gestion au Secteur CNRACL pour une mission d'assistance de retraite

Délibération N°09/2025

Monsieur Le Président expose :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var assure une mission obligatoire de d'aide à la fiabilisation des comptes individuels retraite grâce à l'accompagnement et à l'expertise sur les procédures et la réglementation relative au régime spécial CNRACL.

Le Centre de gestion propose en complément une mission facultative d'assistance Retraite après signature d'une convention, aux collectivités et établissements publics locaux affiliés qui le souhaitent.

En adhérant à cette prestation, les collectivités délèguent la saisie et le suivi au Centre de gestion des dossiers dématérialisés via la plateforme PEP's. En contrepartie, le Centre de gestion demande une participation financière. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour une durée de trois ans, il est proposé de reconduire ces conventions par voie expresse selon les tarifs ainsi définis :

**Tarif unitaire**

Dossier de liquidation de pension (normale, départs anticipés, invalidité, réversion, progressive) : 110 €

Simulation de calcul sur demande de l'agent (avant l'âge légal de départ en retraite) : 110€

Dossier de demande d'avis préalable : 110 €

Dossier de gestion des comptes individuels retraite (Cohorte) : 110 €

Vu le Code général de la Fonction publique ;  
Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;  
Vu la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023;  
Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales,  
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var n° 2025-25 du 20 mars 2025,

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré,

## AUTORISE

Le président de la Caisse des Ecoles à signer la convention pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 5

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 02/02/2025

- de la publication, le 02/02/2025

A Le Revest-Les-Eaux le

LE PRESIDENT



2025  
02  
02

LE PRESIDENT  
Ange MUSSO



## CAISSE DES ECOLES

## LE REVEST LES EAUX



## EXTRAIT DU REGISTRE

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DE LA CAISSE DES ECOLES  
 SEANCE DU 26 JUIN 2025

| Nombre de membres                     |             |                                     |
|---------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil d'administration | en exercice | qui ont pris part à la délibération |
| 7                                     | 7           | 5                                   |

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 26 JUIN 2025

Le conseil d'administration de la CAISSE DES ECOLES de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Ange MUSSO, Président**

Date de convocation du conseil d'administration : le 17 juin 2025

**Étaient présents** : Monsieur Ange MUSSO – Mme Josiane VERGOS – Mme Nathalie FEVRE – Mme Fanny REBUFFEL – Monsieur Cyril PERLES

**Ont donné procuration** : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Absents** : Madame L'Inspectrice de l'Education Nationale – Madame Florence SELON

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cyril PERLES

**OBJET : BUDGET 2025 DE LA CAISSE DES ECOLES – DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Délibération N°10/2025**

Monsieur Le Président expose :

La décision modificative n°1 de l'exercice 2025 de la caisse des écoles consiste à des virements de crédits en fonctionnement afin d'ajuster le budget. Elle serait constituée des écritures suivantes :

| DM1 CDE 2025                                                             | DEPENSES              |                         |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Désignation                                                              | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 64111 – Personnel titulaire – Rémunération principale                    | - 1 000,00 €          |                         |
| 65748 – Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé |                       | + 1 000,00 €            |
| <b>TOTAL</b>                                                             | <b>1 000,00 €</b>     | <b>1 000,00 €</b>       |

